

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 septembre 2018

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1237)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT**N ° 2114**

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 71 TER

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Bruxelles est directement responsable de la perte de compétitivité des entreprises et de la baisse du pouvoir d'achat des Français en matière d'énergie.

Avant que la concurrence soit imposée à EDF/GDF, le tarif réglementé unique permettait aux Français comme aux entreprises de consommer de l'énergie à prix bas. D'ailleurs, à l'époque, la France pouvait se targuer d'avoir les tarifs les plus attractifs d'Europe.

Aujourd'hui, avec la mise en concurrence, les prix se sont envolés et ce dispositif voudrait que la France donne tout pouvoir à Bruxelles pour imposer sa réglementation alors qu'il conviendrait de revenir à un tarif réglementé unique maîtrisé par l'État français.